



Envoyé en préfecture le 07/08/2023
Reçu en préfecture le 07/08/2023
Publié le 07/08/2023
ID : 063-200071199-20230710-CCPL_2023_87_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	29 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 juin 2023
Date d'affichage : 27 juin 2023

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (Suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Rémy PETOTON

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-87 : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Suite à la décision d'avancements de grades d'agents au 1^{er} septembre, il est nécessaire de créer les postes correspondants. Une fois les transferts effectués, les anciens postes pourront être supprimés.

Ainsi, il est proposé la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2nde classe à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal 2nde classe à 20/35^e

Si les candidatures se révèlent infructueuses, il pourra être fait application des dispositions de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 07/08/2023

Reçu en préfecture le 07/08/2023

Publié le 07/08/2023

ID : 063-200071199-20230710-CCPL_2023_87_1-DE

Le tableau des effectifs se présente donc ainsi :

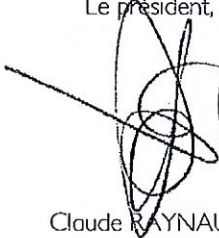
Filière	Cat.	Grade	Nb postes	CT	ETP POURVUS
Administrative	A	Directeur général des services	1	35,00	1,00
Administrative	A	Directeur général adjoint	1	35,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	2	35,00	1,00
Administrative	A	Attaché	5	35,00	3,50
Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	35,00	1,00
Administrative	B	Rédacteur	3	35,00	3,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{er} cl.	1	35,00	0,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^e cl.	2	35,00	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif	4	35,00	3,80
Administrative	C	Adjoint administratif	1	14,00	0,40
Administrative	C	Adjoint administratif	1	24,00	0,69
Animation	B	Animateur principal 2 ^e cl	1	35,00	1,00
Animation	B	Animateur	5	35,00	4,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{er} cl.	1	35,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	5	35,00	2,80
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	1	28,00	0,80
Animation	C	Adjoint d'animation	1	28,00	0,00
Animation	C	Adjoint d'animation	2	35,00	1,80
Animation	C	Adjoint d'animation	6	24,00	3,45
Animation	C	Adjoint d'animation	1	29,40	0,84
Animation	C	Adjoint d'animation	1	35,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation	1	25,00	0,71
Animation	C	Adjoint d'animation	2	23,50	1,34
Animation	C	Adjoint d'animation	7	10,50	2,10
Animation	C	Adjoint d'animation	3	13,50	1,17
Animation	C	Adjoint d'animation	2	13,00	0,74
Animation	C	Adjoint d'animation	2	16,00	0,92
Culture	B	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 1 ^{er} cl	2	35,00	2,00
Culture	B	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 2 ^e cl	1	35,00	0,00
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 1 ^{er} classe	1	35,00	0,80
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 2 ^e classe	2	35,00	1,86
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	35,00	1,00
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	3	35,00	2,00
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	28,00	0,80
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	17,50	0,00
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e cl.	1	15,50	0,44
Médico-sociale	C	Agent social principal de 2 ^e cl.	4	35,00	4,00
Médico-sociale	C	Agent social	2	35,00	1,00
Médico-sociale	C	Agent social	1	23,00	0,00
Médico-sociale	C	Agent social	1	18,50	0,00
Technique	A	Ingénieur principal	1	35,00	0,00
Technique	A	Ingénieur	1	35,00	0,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	1	35,00	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^e cl.	1	20,00	0,00

Technique	C	Adjoint technique	2	2,00	0,06
Technique	C	Adjoint technique	1	20,00	0,57
Technique	C	Adjoint technique	1	35,00	1,00
Technique	C	Adjoint technique	1	6,50	0,19
Technique	C	Adjoint technique	1	12,00	0,34
Technique	C	Adjoint technique	1	8,00	0,23
Technique	C	Adjoint technique	1	14,00	0,40
Postes ouverts : 95			ETP : 74,13	Pourvus : 57,75	

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le président,

 Claude RAYNAUD



Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 07/08/2023
 Le président,

